

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

27 FÉVRIER 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 27 FÉVRIER 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projets de lutte contre les discriminations et violences»	3
1.2	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Modalités de changement d'affectation à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»	5
1.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Rénovation ou reconversion du Château des Cailloux par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.4	Question de M. André Antoine, intitulée «Décisions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos de la rénovation et du développement du campus Nivelles de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)»	8
1.5	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Centrale d'achat des énergies»	10
1.6	Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au projet d'introduction d'une partie variable dans la rémunération des mandataires publics»	12
2	Ordre des travaux	15

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Projets de lutte contre les discriminations et violences»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, l’actualité nous rappelle régulièrement que les discriminations et les violences basées sur l’orientation sexuelle et le changement de sexe ou de genre sont une réalité dont souffrent les personnes concernées. Le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination tient compte de cette problématique.

L’an dernier, vous avez lancé un deuxième appel à projets, d’un montant de 300 000 euros, visant à soutenir les actions de lutte contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes. Les projets, qui peuvent couvrir tous les champs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont retenus sur la base de plusieurs critères: la pertinence, la qualité, les partenariats envisagés et la diversité du public visé. Les associations pouvaient introduire leur dossier jusqu’au 13 juillet 2022. Combien de projets le gouvernement a-t-il retenus? Quelles sont, dans les grandes lignes, les réalisations proposées par les associations?

Par ailleurs, 16 projets avaient été retenus lors de la première édition. Quel bilan en tirez-vous? Ont-ils donné pleinement satisfaction? Quelles sont les avancées réalisées dans la lutte contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes? Certains projets seront-ils pérennisés dans le cadre du second appel à projets?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À la date de clôture de l’appel à projets de 2022, 32 projets recevables avaient été introduits. Au mois de septembre de la même année, le jury de sélection, composé d’un représentant d’Unia, le Centre interfédéral pour l’égalité des chances, d’une représentante de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes (IEFH), de deux représentants de la Direction générale de l’égalité des chances et d’un représentant de mon cabinet, s’est réuni pour émettre un avis sur ces projets. Parmi eux, 18 ont ainsi fait l’objet d’un avis favorable et ils ont été approuvés par le gouvernement le 1^{er} décembre 2022 pour un montant global de 300 000 euros.

Différentes réalisations sont proposées par les opérateurs retenus: il s'agit majoritairement de propositions de formation et de sensibilisation aux violences que peuvent subir les personnes LGBTQIA+. Ces activités peuvent prendre la forme de pièces de théâtre, de débats, d'animations ou de création d'outils visant divers publics, comme le public scolaire, les professionnels ou la population générale. Outre la sensibilisation et la formation, certains projets s'adressent directement aux personnes LGBTQIA+ en répondant à des besoins spécifiques. Par exemple, le projet «Go To Gyneco», proposé par l'ASBL O'YES, vise à améliorer le bien-être des communautés «lesbiennes, bies & co» et à lutter contre les stéréotypes et discriminations dont elles sont victimes en veillant à une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques auprès des professionnels des soins de santé. La Maison Arc-en-ciel de Charleroi et le Refuge Ihsane Jarfi, organisé par la Fondation Ihsane Jarfi, proposent des projets visant la mise en sécurité des personnes LGBTQIA+ devenues sans-abri en raison d'une rupture familiale liée à l'homophobie, à la lesbophobie ou à la transphobie.

Lors de la première édition de l'appel à projets, en 2021, 16 projets avaient été retenus. Les pièces justificatives des projets devant être remises pour le 1^{er} décembre 2022 et certaines ASBL ayant demandé des délais supplémentaires pour inclure ces pièces dans leur rapport d'activité, nous ne disposons pas encore de tous les éléments qui nous permettraient de tirer un premier bilan. Cependant, nous pouvons déjà souligner le nombre important de demandes reçues lors des deux éditions de l'appel à projets. Les chiffres traduisent un certain engouement pour cette thématique. En effet, 36 projets ont été déposés en 2021 pour un montant total de 910 000 euros, contre 32 projets en 2022 pour un montant total de 796 000 euros.

Enfin, en ce qui concerne la pérennisation de certains projets, les ASBL Garance, O'YES, Tels Quels, Les CHEFF et la Fondation Ihsane Jarfi ont reçu une aide dans le cadre de l'appel à projets de 2022 pour poursuivre leur projet, déjà soutenu lors de la première édition, ou pour décliner leur projet en d'autres actions.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Il serait également intéressant que ces projets s'insèrent dans les quartiers où ce sujet est plus difficilement discuté. Il est important de dépasser l'entre-soi et il faudrait que les groupes discriminés puissent témoigner de leur situation auprès d'autres publics. Il serait également intéressant de déterminer s'il existe des disparités entre les Régions.

Pour poursuivre l'examen de ce bilan, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, par le biais d'une question écrite, la liste des associations qui sont retenues et les activités qu'elles proposent.

1.2 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Modalités de changement d'affectation à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

Mme Alice Bernard (PTB). – La possibilité, pour un membre du personnel nommé dans l'enseignement, de changer d'affectation est régie par l'article 48 de l'arrêté royal du 22 mars 1969, qui prévoit que le membre du personnel concerné introduit une demande motivée auprès du ministre dans le courant de la première quinzaine du mois de février. Cette demande doit respecter les modalités fixées par l'appel à l'introduction des demandes de changement d'affectation.

Aux alentours du 10 février, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) n'avait toujours pas fait paraître les modalités pour l'introduction de telles demandes. Les droits des enseignants qui souhaiteraient bénéficier d'un changement d'affectation à l'intérieur de ce réseau pourraient donc être restreints.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous que ces modalités n'avaient pas encore été rendues publiques par WBE le 10 février dernier? Dans l'affirmative, quelle en est l'explication? Pouvez-vous assurer qu'à ce jour, ces modalités ont bien été publiées et, si c'est le cas, à quelle date? Si le retard est confirmé, des mesures ont-elles été prises pour que les enseignants qui le souhaiteraient puissent introduire leur demande de manière valable?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, vous m'interrogez sur un processus propre à WBE, qui s'est tenu, à ma connaissance, ainsi que la législation le prévoit. J'imagine que vous avez pu le vérifier dans l'intervalle.

La circulaire 8843 relative au changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone a été publiée le 10 février 2023. Les demandes de changement d'affectation devaient être introduites par voie électronique pour le 24 février 2023. Je vous confirme que le processus des changements d'affectation est bien en cours. Même en cas de retard – je m'empresse de répéter qu'il n'y en a pas –, les droits des membres du personnel n'auraient en rien été affectés puisqu'il est question de la rentrée scolaire 2023-2024.

Enfin, de tels échanges sur des processus internes à WBE ont davantage leur place au sein du Conseil WBE, où nous avons d'ailleurs tous des représentants et auquel notre Assemblée a voulu déléguer la compétence de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, la circulaire a effectivement été publiée le 10 février 2023, soit dans le courant de la première quinzaine du mois de février. Cela a eu pour conséquence de reporter le délai d'introduction des candidatures pour les enseignants. Cela peut compliquer les choses en période de congé. En effet, quand on a besoin de se procurer des documents ou de consulter

des personnes-ressources, introduire sa candidature valablement en temps et en heure pose parfois problème, à moins d'avoir à sa disposition un ordinateur, une connexion et tout ce qu'il faut, même si l'on est en vacances.

J'entends que vous proposez de discuter des questions de ce genre au sein du Conseil WBE. Il s'agit évidemment d'une possibilité. En même temps, en discuter de façon publique en commission peut permettre aux enseignants concernés, et aux autres aussi, de se rendre compte du fonctionnement de l'administration de WBE.

Il eût été préférable de publier l'appel à temps, de sorte que les enseignants puissent introduire leur candidature avant la période de congé. J'espère donc que nous respecterons mieux les délais pour les prochaines échéances.

1.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Rénovation ou re-conversion du Château des Cailloux par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Cette question tombe à point nommé, notamment à la suite de la discussion intéressante que nous avons eue tout à l'heure, Monsieur le Ministre. L'année dernière, nous avons évoqué en commission la situation du magnifique Château des Cailloux de Jodoigne. Celui-ci a toute une histoire. Même s'il n'a plus sa toiture d'origine, il présente un grand nombre d'attraits sur les plans historique, patrimonial et pédagogique. Il est la propriété de la Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) du Brabant wallon. Ce bâtiment est inscrit, preuve de sa valeur, à l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) comme monument à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC). Actuellement, le bâtiment abrite l'Athénée royal de Jodoigne ainsi que l'ASBL Le Crabe, qui y dispense quelques activités de formation. Malheureusement, le site nécessite depuis quelques années une profonde rénovation.

Reconnaissant l'intérêt patrimonial et historique du château, j'ai interrogé la ministre wallonne De Bue parce que, si quelqu'un d'autre autre paie à votre place, vous n'en serez ni inquiet ni fâché. Mme De Bue estime tout de même que c'est à la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc à vous-même, d'intervenir, au vu des activités dispensées sur le site. Vous aviez pourtant déclaré que les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) réalisaient les travaux d'entretien nécessaires à la préservation des lieux, mais qu'ils ne prévoyaient au moment de votre intervention, l'an dernier, pas de rénovation profonde du bâtiment. Dès lors, aucun budget ni calendrier n'étaient arrêtés.

Récemment, la SPABS a pris l'initiative d'évaluer le bâtiment à 500 000 euros et a laissé sous-entendre qu'il pourrait être mis en vente prochainement. La ville de Jodoigne s'est, du reste, déjà manifestée pour l'acquérir. Rappelons également que la Cour des comptes a sèchement dénoncé le manque d'inventaire valorisé et actualisé des bâtiments scolaires. Peut-être de quoi donner des idées de réalisation ou de rénovation à d'autres le moment venu.

Puisque vous êtes chargé des bâtiments scolaires et que vous avez aussi un œil avisé sur la gestion de WBE, qu'allez-vous faire du Château des Cailloux? Voulez-vous le vendre ou le rénover? La ville de Jodoigne, dont nous connaissons des éminents représentants, a-t-elle déjà émis une proposition d'achat? A-t-elle manifesté officiellement son intérêt à ce sujet auprès de vous? La Fédération Wallonie-Bruxelles et le réseau WBE comptent-ils maintenir une activité scolaire dans ce château et y entreprendre des travaux indispensables, entre autres dans le cadre du Plan de rénovation des bâtiments scolaires, pour lequel un milliard d'euros est annoncé? Il y a là une belle opportunité si vous voulez y renouveler l'offre pédagogique.

Le conseil d'administration de WBE vous a-t-il adressé une demande dans ce sens ou, au contraire, veut-il réorganiser les différentes activités pédagogiques à Jodoigne? Étant donné que l'Athénée royal de Jodoigne est présent sur trois sites, nous pourrions peut-être envisager une rationalisation de ces endroits et, en tout état de cause, offrir le confort et la sécurité nécessaires aux élèves qui fréquentent ses bâtiments.

Vous savez probablement que le Château des Cailloux a été construit par Hector Defoër, un Jodoignois désargenté parti chercher fortune et reconnaissance au Moyen-Orient. Il en est revenu et a partagé avec la ville les bienfaits de son succès, d'où la construction de ce château. Cet épisode remontant à d'autres siècles, quel est le message que vous souhaitez aujourd'hui délivrer sur ce prestigieux bâtiment et son offre scolaire?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À ma connaissance, Monsieur le Député, la SPABS n'envisage pas la vente du Château des Cailloux ni à court ni à moyen terme. Ce serait logique, car, mis à part la conciergerie, l'ensemble des installations du site est occupé. WBE n'envisage pas non plus une quelconque désaffectation de tout ou partie du site. Par ailleurs, aucune rationalisation entre les deux sites de l'enseignement fondamental et de l'Athénée royal de Jodoigne n'est actuellement envisageable au regard du nombre d'enfants les fréquentant. La SPABS est également libre de faire estimer les biens dont elle est propriétaire, étant entendu qu'une vente ne pourrait avoir lieu qu'en bonne intelligence avec WBE.

À ce jour, je n'ai pas été informé d'une proposition d'achat de la ville de Jodoigne. Le site est composé de plusieurs bâtiments présentant des états variés nécessitant différentes interventions. L'activité scolaire n'y est pas menacée; le site est en effet régulièrement entretenu. Des projets de travaux pourraient être développés dans le cadre des futurs appels à projets émanant notamment du programme d'investissement exceptionnel – que je vous proposerai dans les semaines prochaines – , sans certitude à ce stade. Si appel à projets il y a et si leur candidature les classe

en ordre utile, des rénovations plus profondes de certains bâtiments pourraient être envisagées.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous laissez les responsables du site dans l’embarras. Vous réaffirmez votre volonté de maintenir une activité pédagogique et de laisser le choix à WBE, notamment eu égard au nombre d’élèves. Comme vous le reconnaissez, les installations du site du Château des Cailloux ne sont aujourd’hui plus optimales et nécessitent une réhabilitation de plus grande ampleur. Il est plus difficile de donner des cours dans un château que dans un bâtiment conçu à cet effet!

D’une part, vous nous affirmez que le site ne sera pas vendu. La ville de Jodoigne souhaite préserver ce site remarquable et ne pas le privatiser; je ne peux que l’en féliciter. D’autre part, les bâtiments ne sont plus adaptés, tant s’en faut, à l’enseignement. Pour ma part, j’espérais qu’au-delà de votre intention de maintenir les activités scolaires, vous auriez eu la volonté de réhabiliter les bâtiments. Avec les moyens considérables dont vous disposez, vous êtes probablement le seul ministre qui aurait pu régler la situation de manière tout à fait honorable, ce que du reste, vous pouvez encore faire. Vous assureriez ainsi la pérennisation des activités scolaires sur le site pendant de très nombreuses années.

Vous ne m’en voudrez pas de vous dire que, si les activités scolaires ne semblent pas menacées, vous nous laissez dans l’incertitude sur l’état du bâtiment. J’estime qu’en tant que ministre chargé des bâtiments scolaires, vous devez envisager de procéder à la sécurisation et à l’amélioration de ce site remarquable.

1.4 Question de M. André Antoine, intitulée «Décisions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos de la rénovation et du développement du campus Nivelles de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B)»

M. André Antoine (Les Engagés). – J’ai à cœur de suivre l’évolution de ce dossier. Pour rappel, M. André Flahaut avait présenté un *masterplan* visant à insuffler une nouvelle dynamique sur le campus de l’ancienne École normale de Nivelles, devenue depuis lors l’un des sites de la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B). Néanmoins, le projet d’extension du parking de l’école a entraîné une levée de boucliers de la part des riverains, fort mécontents, rejoints ensuite par la ville. Le permis d’urbanisme a finalement été octroyé le 13 avril 2022, mais il ne prévoit pas cette extension pour les raisons que je viens d’évoquer.

Lors de la réunion du 9 mai 2022 de notre commission, vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, que «le coût de la version maximaliste du projet est estimé à 22 millions d’euros. Le gouvernement doit encore décider si le projet sera sélectionné dans le cadre de l’appel à projets européen relatif au Plan pour la reprise et la résilience (PRR). L’enveloppe actuelle de 12 millions d’euros est insuffisante pour réaliser la version prévue dans le cadre du plan de relance. Si le projet est retenu, les services chargés des études se mobiliseront pour lancer le marché et

réaliser des travaux avant le 26 juin 2026.» En attendant la décision du gouvernement, trois étapes ont été mises en lumière: achever les travaux de rénovation des toitures et de la salle de gymnastique; organiser les travaux de désamiantage et la démolition des pavillons scolaires de construction rapide (bâtiments RTG) datant d'une autre époque; passer les marchés portant sur l'installation de cinq bâtiments modulaires préfabriqués qui accueilleront dix classes provisoires, lesquelles pourront commencer à la suite des travaux précités. Le décor est ainsi dressé: pas de parking, des modules et des travaux, mais une facture trop importante par rapport aux estimations avancées.

Monsieur le Ministre, ce dossier a-t-il évolué? On a assisté à une augmentation des coûts des entreprises – liée à l'indexation du coût de la main-d'œuvre –, ainsi qu'à une augmentation du coût des matériaux et des ressources énergétiques nécessaires à la réalisation de ces travaux. Les 22 millions d'euros sont-ils toujours de mise? Ne faudrait-il pas revoir ce montant à la hausse? Un calendrier est-il prévu? Dans la lignée de M. Flahaut, avez-vous toujours l'intention de finaliser et mener à bien cet important projet? Allez-vous plutôt, pour des raisons budgétaires que nous pouvons comprendre, revoir à la baisse les travaux envisagés? Le cas échéant, pour quel type de construction, pour quel budget et selon quel calendrier? Autrement dit, au vu des budgets nécessaires pour mener ce dossier à bien, envisagez-vous de le reporter, de l'amputer, de le revoir en profondeur ou de l'abandonner dans le courant de l'actuelle législature? Dans ce dernier cas de figure, envisagez-vous de relocaliser certaines activités qui seraient touchées par l'abandon d'une partie du projet? Autant de questions légitimes pour ceux qui se préoccupent du bâtiment, ainsi que pour les centaines de personnes qui le fréquentent.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, le projet a fait l'objet d'une candidature pour l'appel à projets relatif au Plan de relance européen. Toutefois, s'agissant d'un pôle B, la candidature n'a pas été retenue. Comme annoncé, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ont donc étudié les options de phasage des travaux en tenant compte de l'enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros disponibles. Dans ce cadre, ils ont adapté les interventions en se limitant aux parties vitales pour les établissements. Les travaux de rénovation des toitures, de la salle de gymnastique, ainsi que le désamiantage et la démolition des bâtiments RTG, ont été réalisés. L'installation de pavillons mobiles a quant à elle dû être réévaluée à la suite de la réorganisation budgétaire du projet. Enfin, il n'est pas exclu que ce dossier fasse l'objet d'une candidature dans le cadre des appels à projets futurs émanant du programme d'investissements exceptionnels. À ce stade, il est probable que le chantier se termine au-delà de 2026, mais il est difficile de prévoir un agenda compte tenu des éventuels aléas qui peuvent se présenter.

M. André Antoine (Les Engagés). – Puis-je en déduire que ce que j'appellerai le «plan Flahaut» n'est pas financé, car il n'est pas finançable aujourd'hui? Confirmez-vous que les 12 millions d'euros affectés à ce projet vous ont donc servi à réaliser des travaux d'urgence? Que les nouveaux modules qui s'avéraient nécessaires n'ont pu être acquis faute de crédits disponibles? Par conséquent, la question de l'accueil et de l'hébergement des élèves va se poser très rapidement. Enfin, qu'en est-il de la réhabilitation et du redéploiement complets du site? Il échappera aux règles européennes de 2026, puisque le chantier devrait durer jusqu'en 2027 ou 2028 au minimum, mais vous n'avez pas précisé le calendrier.

En définitive, nous sommes dans l'urgence, mais pas dans le nécessaire. Dès lors, j'espère que le milliard d'euros prévu pour la rénovation des bâtiments scolaires permettra au moins une partie des travaux nécessaires que je viens d'évoquer. On ne peut pas vous reprocher de ne pas tout faire, car votre prédécesseur avait vu – très – grand. On peut se réjouir que l'extension du parking ne soit plus au programme, mais il n'en demeure pas moins qu'un constat et un diagnostic ont été posés. Aujourd'hui, une réponse a été donnée dans l'urgence, mais elle n'est pas suffisante par rapport à l'attente des élèves et de leurs responsables pédagogiques.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Tout dépendra des choix posés par WBE. Le réseau tiendra-t-il compte de ce qui peut être réalisé plus ou moins rapidement au vu de l'enveloppe disponible? La balle est dans le camp de WBE plus que dans le mien.

M. André Antoine (Les Engagés). – Oui, mais la question est de savoir si vous allez renvoyer la balle ou pas. Certes, WBE est autonome et fait ses propres choix, mais, en tant que ministre, c'est vous qui êtes chargé des bâtiments scolaires. La décision résultera donc plutôt des échanges que vous aurez avec WBE. Pour être franc avec vous, sur la base des divers éléments que j'ai récoltés, j'ai le sentiment que ce dossier va à nouveau somnoler. Vous semblez satisfait par les travaux urgents qui ont été réalisés et vous paraissez vouloir attendre pour le reste. Pourtant, compte tenu des priorités auxquelles est confronté le réseau WBE, j'imagine que ce dernier n'a pas été ravi de la première sélection réalisée dans le cadre du Plan de relance européen et attend davantage du milliard d'euros qui sera alloué. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas sûr que ce dossier aboutira rapidement.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Centrale d'achat des énergies»

M. Yves Evrard (MR). – Compte tenu des fortes tensions et fluctuations auxquelles est quotidiennement soumis le marché énergétique, le gouvernement avait décidé en mars dernier d'élargir la centrale d'achat des énergies à la période 2023-2026, au bénéfice de tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit les établissements scolaires des différents réseaux, les organismes d'intérêt public, les opérateurs agréés ou subventionnés ainsi que les associations

sportives et les cercles sportifs affiliés aux fédérations. Nous espérons que cette initiative louable sera salutaire.

Un marché public devait être lancé sur la base de deux lots. Le premier concernait la fourniture d'électricité 100 % renouvelable. Quelles sont les modalités de ce marché public? Cherche-t-on un prix fixe ou un prix du jour potentiellement moins cher? L'autre lot visait la fourniture de gaz, lui aussi soumis à de fortes fluctuations.

Selon le planning annoncé à l'époque, ledit marché public devait être attribué à l'automne dernier. Une communication allait ensuite être envoyée à tous les participants pour les informer notamment des modalités d'exécution de l'opération, du fournisseur désigné et des procédures de facturation.

Les échéances du projet ont-elles été respectées? La centrale d'achat des énergies pour la période 2023-2026 est-elle pleinement opérationnelle? Qu'en est-il des points de fourniture comptabilisés pour les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le nouveau marché de fourniture d'électricité 100 % renouvelable et de gaz naturel, lancé sous la forme d'une centrale d'achats groupés, a été attribué le 14 septembre 2022 à Engie Electrabel. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2026.

Le transfert des points de fourniture vers le fournisseur s'est bien déroulé. Une lettre de bienvenue a été envoyée à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires, afin de leur communiquer les coordonnées du nouveau fournisseur, les prix, le mode de facturation, les modalités d'accès à la plateforme de suivi des consommations et de la gestion des factures, ainsi que d'autres modalités pratiques d'exécution.

Un bureau d'experts en stratégie d'achat d'énergie a par ailleurs été désigné pour accompagner la Cellule «Énergie» dans les opérations de réservation des volumes et quantités d'énergie, ainsi que dans les opérations de fixation des prix. Le but est de l'aider à mieux appréhender l'évolution des prix de l'énergie et à choisir le moment d'achat le plus favorable.

Le périmètre de la nouvelle centrale d'achat a été fortement élargi. Le nombre total de points de fourniture s'élève à 2 666, dont 1 382 pour le secteur scolaire. Dans les secteurs non scolaires, nous avons 1 284 points de fourniture. Outre les opérateurs classiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de la protection de la jeunesse (SPJ), les maisons de justice, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et les centres ADEPS, on retrouve de nombreux opérateurs de taille modeste et d'horizons multiples et variés, tels que des crèches, des musées, des

théâtres, des cinémas, l'Opéra Royal de Wallonie, des centres culturels, des associations sportives, des communes, des intercommunales, des CPAS, des associations culturelles et sociales, des associations liées à l'aide à la jeunesse, des télévisions locales, etc. Plusieurs opérateurs importants ont également rejoint la centrale, tels que des hôpitaux universitaires, la Commission communautaire française (COCOF), Wallonie-Bruxelles International (WBI), l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse rassurante. Elle démontre que cette initiative a rencontré un franc succès, si j'en crois vos propos. Cela signifie-t-il que des opérateurs pourraient encore actuellement se joindre audit marché en cours de route? Ou bien devront-ils attendre 2026 ou une prochaine échéance? En tout cas, la dynamique est positive et je vous en félicite.

1.6 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au projet d'introduction d'une partie variable dans la rémunération des mandataires publics»

M. André Antoine (Les Engagés). – L'idée n'est pas vraiment neuve et revient régulièrement dans les propositions et les suggestions des uns et des autres: l'instauration de rémunérations variables en fonction des résultats. Globalement, cette pratique est d'ailleurs tout à fait courante dans le secteur privé. Ainsi, les cadres et gestionnaires des entreprises touchent un certain salaire fixe, mais aussi une rémunération variable liée aux bénéfices réalisés ou aux objectifs obtenus.

Le dernier à avoir abordé la création d'un tel système, cette fois dans le secteur public, est le secrétaire d'État Mathieu Michel. «Je propose que chaque mandataire, au début de la législature, présente son plan, avec des indicateurs de réussite clairs», exposait-il à l'agence Belga dont la dépêche a notamment été reprise par RTL Info le 1^{er} février dernier. «Si le mandataire réussit à atteindre ses objectifs, il pourrait bénéficier de l'ensemble de son salaire sous la forme d'une partie fixe accordée automatiquement et d'une partie variable accordée en fonction des résultats.» M. Michel souhaite également instaurer un tel système pour tous les hauts fonctionnaires à partir du moment où un certain nombre de résultats seront objectivés.

Au sein de notre Fédération, notre administration est soumise à un contrat de gestion. Dans ce cadre, nous pourrions imaginer des objectifs qui, s'ils sont atteints ou non, auraient un impact sur les salaires versés à nos hauts fonctionnaires. L'idée n'est donc pas saugrenue. Monsieur le Ministre, que pensez-vous de l'approche de M. Michel? Le 19 juillet 2019, au Parlement fédéral, vous aviez soutenu une proposition de loi visant, d'une part, à limiter la partie variable des rémunérations des dirigeants des sociétés privées et des entreprises publiques

autonomes et, d'autre part, à renforcer les conditions requises pour l'octroi de telles rémunérations. Quel est votre point de vue pour la fonction publique de notre Fédération? Pensez-vous que cette mesure puisse dynamiser la performance administrative?

Par ailleurs, ne faudrait-il pas au moins maintenir le niveau de salaire des hauts fonctionnaires auquel s'ajouterait, peut-être, un intéressement. Si le niveau du salaire fixe est revu à la baisse, les hauts fonctionnaires risquent d'être perdants et la négociation ne sera pas simple. Je ne doute pas des qualités de négociateur de M. Michel, mais il ne me paraît pas simple d'annoncer aux personnes concernées que leur salaire sera revu à la baisse si elles ne s'avèrent pas performantes. Par conséquent, je pense qu'il faudrait envisager une partie variable qui viendrait s'ajouter au montant fixe, tel qu'il se pratique maintenant. De votre côté, comment envisagez-vous de dynamiser la fonction publique?

Récemment, nous avons eu la visite du directeur général de la Direction générale du budget et des finances. Il fait fonction *ad interim* et joue un rôle très important. À l'écoute de son programme d'actions, qu'il a établi en réponse à la Cour des comptes, il me semble pertinent de séquencer – si j'ose dire – les échéances qu'il s'est fixées à un intéressement pécuniaire. J'espère entendre votre analyse de la question.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai pris connaissance de la proposition qu'a formulée le secrétaire d'État à la Digitalisation, Mathieu Michel, et qui concerne l'introduction d'une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable pour les hauts fonctionnaires.

D'emblée, cette proposition n'a rien d'anodin en termes d'évolution au sein de la fonction publique. Elle nécessite un large débat de fond, notamment par rapport aux attentes légitimes quant à la performance des managers publics ou privés. Cette évolution ne figure toutefois pas dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Bien que les priorités politiques puissent évoluer en cours de législature, il n'entre pas dans mes intentions d'avoir ce débat en Communauté française pour le moment. En effet, si ce genre de rémunération existe dans certains organismes et certaines sociétés où l'État a des participations, je ne vois pas d'intérêt à ce stade à l'étendre à la fonction publique. Par ailleurs, si la motivation de la proposition est d'inciter à la performance, il faut noter que les mandataires font déjà l'objet d'un contrôle et d'un suivi par l'intermédiaire du contrat d'administration. Les objectifs fixés par le contrat d'administration sont reliés à différents indicateurs de résultat qui permettent d'apprécier le travail du mandataire et, le cas échéant, de le sanctionner lors de son évaluation.

Enfin, je soulignerai que nous avons adopté, en début de législature, une réforme visant à améliorer considérablement la procédure d'évaluation des hauts fonctionnaires qui avait montré de nombreuses lacunes durant la précédente législature. Nous avons notamment adapté la composition des commissions d'évaluation pour que le supérieur hiérarchique de l'évalué soit systématiquement présent. Nous avons également prévu des moments de préparation et de débriefing de l'audition des mandataires afin de renforcer la pertinence des débats et des mentions d'évaluation remises. Nous avons par ailleurs prévu un bilan des compétences managériales rédigé sur la base de l'avis des pairs et des subordonnés du mandataire évalué. Ce bilan est remis préalablement à l'évaluation, ce qui permet à la commission d'avoir un feed-back sur la manière dont le mandataire exécute ses missions au sein de l'administration.

Les mandataires ayant été désignés en début de législature ont tous été évalués récemment sur le travail qu'ils ont réalisé au cours des deux premières années de leur mandat, conformément à la réglementation. Les évaluations des mandataires ayant été désignés plus tard sont également planifiées. S'il apparaît nécessaire d'adapter cette procédure remaniée, dans une optique d'amélioration continue, il n'y aura sans doute pas de profond remaniement du processus au cours de l'actuelle législature.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la question valait la peine d'être posée. Parmi les partenaires de votre majorité, le MR aurait pu suivre cette démarche. Du coup, il ne vous restait donc plus qu'Ecolo à convaincre. Manifestement, vous ne tenterez pas l'opération. Il est vrai que d'autres litiges doivent encore être réglés au sein du gouvernement.

Au-delà de la proposition formulée par Mathieu Michel et qui a clairement ses limites, il faudra un jour résorber un autre malaise: la différence de traitement entre l'administration centralisée et les organismes d'intérêt public (OIP). Dans ces derniers, la souplesse de gestion ainsi que la responsabilité des administrateurs principaux et des directeurs généraux sont beaucoup plus grandes que dans la fonction publique verticalisée; d'ailleurs, elle est souvent beaucoup mieux rémunérée. Cette situation entraîne un inconfort terrible pour celui qui travaille dans l'administration centrale et qui voit son collègue de l'OIP gagner beaucoup plus que lui. C'est sûrement le cas en Région wallonne, où les barèmes sont très contrastés, mais également en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il suffit de comparer les traitements et les avantages extralégaux des directeurs de la RTBF ou de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avec ceux de la fonction publique.

Monsieur le Ministre, si vous souhaitez conserver d'excellents agents au sein de la fonction publique classique, verticalisée, vous devez mener une réflexion dynamique dans les prochains mois.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Hélène Ryckmans à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Rapport d'évaluation intermédiaire du Plan “Droits des femmes” dans le spectre des compétences du ministre», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h00.*